une demande d'autorisation, faute de ce faire elles encourraient l'application de la loi. Ces décrets, qui donnaient raison au mot célèbre de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi, » soulevèrent les attaques les plus passionnées de la part des partis monarchistes. Et pourtant l'article 7 n'était-il pas une véritable transaction, puisque moyennant la renonciation au droit d'enseigner on continuerait à tolérer en France les congrégations non autorisées ? Le 30 juin, dans trente et un départements, les préfets ou leurs délégués, accompagnés par des commissaires de police, se présentèrent devant les immeubles habités par les jésuites, qui, obéissant à un mot d'ordre, refusèrent d'ouvrir leurs portes à l'autorité et demandèrent individuellement un simulacre d'expulsion *manu militari*, satisfaction qui leur fut accordée.

Un résultat tout à fait imprévu du décret du 29 mars fut de jeter la division dans le parti bonapartiste : l'« Ordre » et l'« Estafette » publièrent, le 5 avril, une lettre du prince Napoléon où il se déclarait contre les congrégations non autorisées et semblait, par cela même, répudier toute alliance avec la droite. Les légitimistes crurent trouver leur profit dans le désarroi que jeta au milieu du camp bonapartiste la lettre du prince, et le « Comité royaliste » lança par la voie de la presse une protestation « au nom des principes de notre droit public, de la liberté individuelle et de la liberté religieuse, de la liberté d'enseignement, de l'imprescriptible droit des pères de famille ». Sans trop se préoccuper de ces manifestations plus bruyantes qu'inquiétantes, les Chambres fixèrent au 14 juillet de chaque année la fête nationale de la République. Le gouvernement désirait autant que possible calmer les passions et les haines en l'honneur d'une journée où la distribution des drapeaux à l'armée française ne devait pas peu contribuer à donner un caractère patriotique à une fête qui consacrerait le triomphe des idées de 89 et de la révolution du 4 septembre. Le gouvernement, après avoir pris l'avis des groupes parlementaires, estima que l'amnistie entière des condamnés pour participation à la Commune ou pour délits politiques commis jusqu'au 19 juin 1880 aurait l'avantage de déblayer le terrain électoral d'une question irritante et de mettre à nu les véritables programmes des partis en présence. Le grand événement de la discussion fut le plaidoyer de Gambetta. « Ne pensez pas, dit le puissant orateur, ne pensez jamais qu'il y ait un autre moyen de supprimer les récriminations éhontées sur la guerre civile autrement que par une mesure d'abolition complète, absolue ; ne le pensez pas ! Pourquoi ? Parce que vous ne referez pas l'histoire ; parce que vous ne pouvez pas aller de quartier en quartier, dans tout ce Paris qui a mené cette vie tragique et épouvantable qui va du 4 septembre au 26 mai, parce que vous ne pourrez pas refaire la vérité dans ces cerveaux obscurcis et dans ces âmes troublées ; et, entendez-le bien ! tant que restera une question d'amnistie, vraie ou fausse, posée sur une tête indigne ou sur une tête obscure, vous pouvez être convaincus que, toujours et nécessairement, vous verrez une grande masse s'égarer qu'il eût fallu recueillir. » L'amnistie fut votée par 312 voix contre 136 et très légèrement modifiée par le Sénat. La fête du 14 juillet, célébrée dans toute la France, se passa sans le moindre trouble, mais au milieu d'un enthousiasme général dont la distribution des drapeaux à l'armée n'était pas la moindre cause. Les fautes de l'Empire avaient dépouillé nos soldats de leurs drapeaux : on les leur rendait après dix ans de travail, de luttes et de relèvement. Aussi, le 1er août, lors du renouvellement de la moitié des conseils généraux, les républicains obtinrent-ils 1.026 sièges sur 1.433. Rien ne faisait prévoir une crise ministérielle à brève échéance, lorsque, M. de Freycinet ayant laissé entendre qu'il se réglerait sur l'attitude des congrégations non autorisées pour leur appliquer plus tôt ou plus tard le second des décrets du 29 mars, une agitation se produisit pour l'application immédiate et intégrale. Au sein du conseil des ministres, un désaccord éclata entre les membres du cabinet, et le jour même où M. Constans (qui avait remplacé M. Lepère à l'Intérieur) adressait aux supérieurs des congrégations une circulaire leur prescrivant le retour à la légalité, M. de Freycinet adressa sa démission au président de la République, disant qu'il subsistait entre ses collègues et lui des divergences trop considérables pour être aplanies par de mutuelles concessions. On apprit que le premier ministre avait pris envers le Vatican des engagements qu'il se trouvait dans l'impossibilité de tenir.

Premier ministère Ferry (9 novembre 1880-10 novembre 1881). La presse républicaine réclama presque unanimement l'entrée aux affaires de Gambetta, et c'était là sans contredit la vraie solution de la crise, attendu que, depuis les dernières élections, deux ministères à qui Gambetta avait promis successivement son appui étaient tombés sans que le président de la Chambre, chef incontesté de la majorité, eût voulu accepter la responsabilité d'un pouvoir que beaucoup l'accusaient d'exercer d'une manière occulte. Mais Gambetta resta dans la coulisse. M. Jules Ferry, l'auteur de l'article 7, devint président du conseil. L'amiral Cloué succéda à l'amiral Jauréguiberry à la Marine, M. Sadi Carnot prit la place de M. Varroy aux Travaux publics, M. Barthélemy Saint-Hilaire eut le département des Affaires étrangères, et les autres ministres conservèrent leurs portefeuilles. Par l'organe de M. Clémenceau, les radicaux de l'extrême gauche rompirent ouvertement en visière contre Gambetta, contre son pouvoir occulte et contre l'opportunisme, « ce nouveau dogme », ainsi appelé « parce que ses révélateurs s'érigeaient en juges de l'opportunité des réformes, non point pour les classer, pour les exécuter, mais pour les ajourner ». Cependant, M. Jules Ferry procédait successivement contre chacune des congrégations non autorisées : dans quelques villes, comme Marseille, les congréganistes organisèrent une résistance à laquelle ne manquèrent ni les portes murées, ni les barricades intérieures ; ils espéraient, en simulant une lutte ridicule et en irritant les esprits, que le bien sortirait pour eux de l'excès du mal. Le cabinet se présenta le 9 novembre devant la Chambre, lut une déclaration très ferme, demanda sans l'obtenir la mise à l'ordre du jour des lois d'enseignement et démissionna ; mais la majorité républicaine ayant voté aussitôt après un ordre du jour de confiance au ministère, celui-ci revint sur sa décision. La Chambre discuta alors le projet déposé par M. Cazot, sous le précédent cabinet, et qui avait pour objet de remanier le personnel de la magistrature. Sans suspendre l'inamovibilité, le gouvernement y portait une atteinte directe en supprimant un grand nombre de sièges dans les cours et tribunaux, la réduction pouvant porter indistinctement sur tous les magistrats. Beaucoup de bons esprits pensaient que la vraie solution de la question était la réforme fondamentale de l'organisation judiciaire ; mais il paraissait réellement utile d'écarter un certain nombre de magistrats dont l'immixtion dans le domaine politique méritait d'être réprimée. Le projet fut adopté par 294 voix contre 169, malgré les efforts de M. Bardoux pour faire simplement attribuer au jury les procès politiques, et dans le même temps la Chambre vota la gratuité de l'enseignement primaire (novembre 1880). L'obligation et la laïcité ne furent décidées qu'un peu plus tard.

L'année 1881 s'ouvrit par un important succès des républicains : le renouvellement intégral des conseils municipaux dans un sens favorable au gouvernement. Cette puissante manifestation montrait que le pays acceptait de plus en plus comme un fait accompli la constitution de 1875, et la Chambre, ne redoutant rien des publicistes réactionnaires, vota la pleine liberté de la presse, en supprimant la déclaration préalable, l'autorisation, le timbre, la censure, le cautionnement, etc. En revanche, elle rejeta le rétablissement du divorce, en faveur duquel M. Naquet avait depuis trois ans ouvert une campagne des plus actives (février 1881). Mais une affaire où les intérêts de plusieurs de nos nationaux étaient engagés détourna l'attention publique des luttes parlementaires pour la fixer sur un point de l'Afrique septentrionale, à Tunis, où le gouvernement italien cherchait à gagner le bey à son influence pour transformer un jour la Régence en une colonie rivale de l'Algérie. L'hostilité du bey contre la France allait donc s'accusant sans cesse. Le cabinet de Paris s'était contenté d'intervenir par voie diplomatique quand des tribus tunisiennes de la frontière, désignées sous le nom de Khroumirs, firent incursion dans la province de Constantine. Le gouvernement, ne comptant point sur le bey pour réprimer ces brigandages, demanda des crédits au Parlement pour envoyer contre les Khroumirs une colonne expéditionnaire. L'opinion sentait instinctivement que, du moment où des troupes françaises pénétreraient en Tunisie, on aboutirait forcément à un arrangement avec le Bardo ; le cabinet italien, présidé par M. Cairoli, fut renversé pour ne s'être pas montré assez ferme vis-à-vis de nous. A la suite d'incidents divers (v. TUNISIE), M. Jules Ferry présenta à la ratification des Chambres un projet de protectorat de la République française sur la Régence (traité de Kasar-Saïd, 12 mai 1881). Ce résultat était à peine obtenu que les tribus arabes de la province d'Oran s'insurgeaient contre nous, obéissant au marabout Bou-Améma et aux Ouled-Sidi-Cheikh. Le théâtre de l'insurrection étant compris entre les postes de Saïda, de Frenda, de Tiaret et de Géryville, il fallait éviter qu'il ne s'étendît au Tell, habité par les colons. Malheureusement, les colonnes envoyées pour empêcher Bou-Améma de se porter plus avant vers le N., aussi bien que pour lui couper au besoin la retraite dans le S., ne surent pas mener à bien l'opération, et Bou-Améma put s'échapper dans la direction de l'O. (v. ALGÉRIE), tandis que des soulèvements en Tunisie obligeaient l'escadre française à bombarder Sfax. Sur ces entrefaites eurent lieu les élections législatives du 21 août 1881. Dans le parti républicain, l'opinion était unanime à réclamer la constitution d'une forte majorité ministérielle, qui permettrait seule de renoncer à la politique débilitante des expédients et des atermoiements. Gambetta s'étant détaché des intransigeants et les élections du 21 août ayant été opportunistes, beaucoup crurent que la France allait enfin être dotée d'un ministère s'appuyant sur une majorité compacte. Le cabinet Ferry se trouvait donc dans une situation délicate, et le « Temps » ne se gênait point de lui dire que son existence était purement nominale. En Afrique, les opérations militaires continuaient toujours.

Le 5 novembre s'ouvrit à la Chambre un grand débat sur les affaires tunisiennes. M. Jules Ferry repoussa le reproche de faire la guerre sans l'assentiment du Parlement et par conséquent de violer la constitution, attendu que, selon lui, il n'y avait jamais eu de guerre faite au bey, mais une œuvre de répression ; plus tard, lors des hostilités contre l'Annam, le Tonkin et la Chine, il affirma de même qu'il n'y avait point de guerre, mais simplement état de représailles. M. Naquet et M. Clémenceau lui répondirent. « Je ne vois pas là, dit ce dernier, l'institution de grands débouchés pour notre commerce, la création de comptoirs ou d'établissements industriels, rien en un mot qui ressemble à la légitime exploitation des ressources du sol tunisien. Je n'aperçois, dans toutes les entreprises dont j'ai parlé (Compagnie Bône-Guelma, Société marseillaise, projet de Crédit foncier tunisien), que des hommes qui sont à Paris, qui veulent faire des affaires et gagner de l'argent à la Bourse ! » La Chambre avait-elle voulu l'expédition de Tunisie, comme l'affirmait le président du conseil ? « Non, répondait M. Clémenceau. Je comprends que l'Empire, après la défaite, cachant le crime de Sedan, ait payé d'audace pour atténuer sa responsabilité en disant : C'est le pays qui a voulu la guerre. Cela était digne de lui, mais il est indigne de ministres républicains de parler de même ; cela est indigne de vous et de nous. » La Chambre, au milieu d'un tumulte indescriptible, repoussa l'ordre du jour pur et simple, puis vingt-trois ordres du jour motivés, et se rallia enfin par 355 voix contre 68 et 124 abstentions à l'appel de Gambetta, qui proposait l'ordre du jour suivant : « La Chambre, résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation française le 12 mai 1881, passe à l'ordre du jour. » C'était un échec pour M. Ferry, qui se retira et fut remplacé par le président de la Chambre des députés.

Ministère Gambetta (14 novembre 1881 — 26 janvier 1882). On attendait depuis si longtemps l'arrivée de Gambetta aux affaires que l'on fut tout surpris de le voir employer quatre grands jours à choisir ses collègues. On le fut encore bien davantage lorsque, le 14 novembre, on apprit la composition du nouveau cabinet : au lieu d'un « grand ministère », comprenant toutes les illustrations du parti républicain, on avait des hommes qui acquirent plus tard une notoriété politique, mais qui pour l'instant étaient presque tous inconnus. MM. Cazot, Cochery, Raynal, Martin-Feuillée survivaient à M. Ferry ; le général Campenon et le capitaine de vaisseau Gougeard prenaient les portefeuilles de la Guerre et de la Marine ; M. Rouvier, ministre du Commerce, s'adjoignait l'administration des Colonies ; deux ministères nouveaux étaient créés : celui de l'Agriculture, donné à M. Devès, et celui des Beaux-Arts, confié à M. Antonin Proust. Neuf sous-secrétaires d'Etat devaient assister les ministres. C'était bien un cabinet Gambetta, puisque, sauf Paul Bert, ministre de l'Instruction publique, aucun des membres du gouvernement n'avait une personnalité assez marquante pour prétendre à une situation indépendante. On avait souvent accusé le puissant tribun de fuir les responsabilités de l'homme d'Etat : cette fois, à n'en pas douter, il les revendiquait pleines et entières. La déclaration ministérielle, ni plus ni moins insignifiante que la plupart des documents de ce genre, fut accueillie avec froideur, et Gambetta venait à peine d'en terminer la lecture, que M. Barodet, de l'extrême gauche, déposa une proposition de revision de la constitution, pour laquelle il demanda vainement l'urgence. L'étranger avait accueilli la déclaration et le ministère dont elle émanait avec plus de faveur que la France. Dès le début, la majorité se montra jalouse, hésitante, divisée sur la conduite à tenir et elle vota presque à contre-cœur les crédits relatifs à la création des deux nouveaux ministères. Beaucoup secouaient déjà avec impatience le joug qu'ils avaient recherché et regrettaient cette politique de groupes qui permet aux hommes de second et même de troisième plan de se produire dans un demi-jour propre à flatter leur vanité et à entretenir leurs espérances. La période électorale qui précéda le scrutin sénatorial (renouvellement partiel) du 8 janvier fut exempte de toute agitation. Le résultat des élections était déjà depuis longtemps prévu et personne ne s'étonna de voir les républicains obtenir 66 sièges sur 79. La plupart des élus s'étant déclarés favorables à une revision limitée de la constitution, le gouvernement déposa, le 14 janvier, un projet qui introduisait dans l'acte de 1875 le principe du scrutin de liste pour les élections législatives, un nouveau mode de recrutement du Sénat et la consécration précise du droit de la Chambre à prononcer définitivement en matière budgétaire. Sur les trente-trois commissaires chargés de l'examen du projet, trente-deux s'y déclaraient hostiles. Le 26 janvier, la Chambre vota le passage à la discussion des articles, mais elle adopta par 268 voix contre 218 le texte modifié de la commission. Tous les ministres quittèrent aussitôt la salle des séances, déclarant qu'ils se désintéressaient de la suite du débat. Ainsi, le « grand ministère » tombait après quelques semaines d'existence, et si plusieurs furent de bonne foi en provoquant sa chute, plusieurs aussi obéirent à des antipathies mesquines, à cette haine que portent les impuissants aux personnalités marquantes, ou au plaisir d'humilier la popularité du grand orateur, qui, le voulant ou non, avait blessé les susceptibilités d'un certain nombre de députés.

Deuxième ministère Freycinet (30 janvier — 29 juillet 1882). Le cabinet du 30 janvier, qui succéda au cabinet Gambetta sous la présidence de M. de Freycinet, se composait de MM. Goblet, Léon Say, Humbert, Jules Ferry, général Billot, amiral Jauréguiberry, Varroy, Tirard, Cochery et de Mahy. C'était la réunion de tous les hommes en vue du parti républicain modéré, depuis l'inspirateur des décrets du 29 mars jusqu'au président du conseil qui avait reculé devant leur complète exécution, depuis l'auteur d'un plan considérable de travaux publics jusqu'au financier qui, jugeant nécessaire d'en restreindre l'application, ne voulait ni émission de 3 pour 100, ni conversion du 5 pour 100, ni rachat des chemins de fer. Le cabinet du 14 novembre avait été renversé sur une question de revision constitutionnelle. Fallait-il donc que celui du 30 janvier prît pour base de son programme les idées de la Chambre ? M. de Freycinet ne le pensa point, mais l'extrême gauche, ou du moins une partie de l'extrême gauche, fut d'un avis contraire et interpella le ministère « sur la non-exécution de la résolution prise par la Chambre des députés dans sa séance du 26 janvier ». M. de Freycinet défendit l'ajournement par les mêmes arguments employés naguère par Gambetta, et l'on vit les hommes qui avaient renversé le ministère du 14 novembre donner un vote de confiance à celui du 30 janvier. D'où venait ce changement de front ? Le raisonnement et la logique la plus accommodante sont impuissants à l'expliquer. Tandis que le Parlement discutait un certain nombre de propositions et que le gouvernement déposait un double projet sur l'élection des maires et adjoints et sur l'adjonction des plus imposés, de graves évènements se passaient à l'extérieur. En Tunisie, la pacification avait exigé des crédits supplémentaires. En Egypte, la situation financière qui résultait du programme de Mahmoud-Baroudi (v. EGYPTE) amenait M. de Freycinet à la tribune, où il déclara que sa politique consistait à assurer la prépondérance en Egypte de la France et de l'Angleterre sur le terrain international, c'est-à-dire sous réserve de l'assentiment des autres puissances. Plus tard, après les massacres d'Alexandrie, le président du conseil affirma bien que notre ambassadeur à Constantinople, où devait se réunir une conférence, n'accepterait la solidarité des décisions prises que dans la mesure compatible avec nos intérêts et notre dignité ; mais l'escadre française reçut l'ordre de se séparer de l'escadre anglaise lorsque l'amiral Seymour bombarda les forts d'Alexandrie. M. de Freycinet demanda alors des crédits pour constituer une escadre de réserve, puis une nouvelle provision pour assurer la liberté du canal de Suez. La Chambre vota les premiers, mais refusa la seconde après un discours de M. Clémenceau, qui résumait le débat en quelques lignes. « Est-ce la paix ? Non, puisqu'on envoie des troupes ! Est-ce la guerre ? Non, puisqu'on ne se battra pas ! Je veux, avant de me décider, savoir l'état de l'Europe, voir le commencement, le milieu, la fin de l'entreprise qu'on nous propose... Ne voyez-vous pas que chez plusieurs puissances il y a une grande indifférence, une grande lassitude ; chez d'autres, une grande ingratitude pour les services rendus ; chez d'autres, des convoitises, quelque part peut-être, je ne sais où, de mauvais desseins... Réservez la liberté de la France ! » 417 voix contre 75 repoussèrent les crédits, estimant que la question de Suez ne se séparait pas de la question égyptienne, et que la protection du canal était au Caire, et non sur ses bords. S'il y avait eu dans la Chambre une majorité quelconque, la solution de la crise eût été facile ; malheureusement, depuis deux mois, les principaux personnages du parti républicain avaient tous été battus sur divers points de la politique intérieure. Dissoudre les Chambres, c'était un remède pire que le mal. Faire un replâtrage, c'était retomber dans la situation que la Chambre venait de condamner. On s'arrêta à une troisième ressource : former un cabinet d'affaire composé d'hommes ne s'étant compromis sur aucun programme. En conséquence, M. Duclerc, sénateur, prit la présidence du conseil et appela auprès de lui MM. Devès (Justice et Cultes), Fallières (Intérieur), Tirard (Finances), général Billot (Guerre), amiral Jauréguiberry (Marine), Duvaux (Instruction publique), Hérisson (Travaux publics), Pierre Legrand (Commerce), de Mahy (Agriculture), Cochery, (Postes et Télégraphes).

Ministère Duclerc (7 août 1882-28 janvier 1883). Le ministère n'ayant pas de programme ne prit aucun engagement. « Pas d'abdication à l'extérieur ; conciliation à l'intérieur », à cela se réduisit sa déclaration d'usage. M. Duclerc manifesta cependant son intention de rejeter l'appoint de l'extrême gauche et de rechercher l'appui de l'union républicaine, plus nombreuse et plus favorable. En réalité, on se trouvait en présence d'une véritable impuissance politique, et cela l'année même où, le 28 mars, le Sénat, votait après la Chambre, l'obligation de l'enseignement primaire, c'est-à-dire la plus grande réforme démocratique avec le suffrage universel, celle qui aurait dû marquer « l'épanouissement de l'opinion républicaine ». Pour comble de malheur, l'année 1882 se terminait par la mort inopinée de Gambetta, et l'année 1883 commençait par le décès de Chanzy. Après le glorieux chef de la Défense nationale disparaissait son auxiliaire le plus illustre, le soldat dans lequel nous plaçions notre confiance et notre foi. Au lendemain de ce malheur public, un ancien ministre de l'Empire exprimait par cette phrase courte et saisissante le sentiment douloureux que presque tous les patriotes éprouvèrent alors : « Je pleure Gambetta, parce qu'il était le clairon de la France ! »

A peine était-on remis de cette secousse qu'un incident imprévu, mais auquel on attacha tout d'abord trop d'importance, vint jeter le trouble dans le monde politique. Le 16 janvier 1883, on lut sur les murs de Paris une proclamation du prince Napoléon, critiquant la politique républicaine, dénonçant « l'effondrement du gouvernement », et rappelant aux Français ces paroles de Napoléon Ier : « Tout ce qui est fait sans le peuple est illégitime. » Il n'y avait qu'à rire de ce manifeste ; mais le juge d'instruction lança un mandat de dépôt, ce qui valut au garde des sceaux, M. Devès, un ordre du jour de confiance, et la Chambre prit immédiatement en considération une proposition de M. Floquet tendant à interdire le séjour du territoire français aux membres des familles ayant régné en France, et à les priver de tous leurs droits politiques. C'était s'engager dans une voie dangereuse. L'affichage du manifeste jéromiste était licite en vertu de la loi du 29 juillet 1881, et on n'avait point le droit d'en lacérer les exemplaires. D'autre part, il y avait lieu de rechercher si ledit écrit constituait l'indice d'un complot contre la sûreté de l'Etat, et précisément l'instruction ne fournit aucune preuve de l'existence d'un pareil délit. L'arrêt, rendu le 9 février, ordonnant la mise en liberté immédiate du prince, montra nettement que le gouvernement avait fait fausse route. Mais il arriva que, si le prince Napoléon échappa à toute répression, l'agitation produite retomba sur des personnes étrangères au manifeste. En présence de la proposition Floquet, le gouvernement déposa un projet autorisant à expulser, par simple décret, tout membre d'une famille royale ayant régné en France, pendant que MM. Ballue et Lockroy demandaient la radiation des princes d'Orléans des cadres de l'armée. La commission chercha un terrain de conciliation, mais on ne put s'entendre ni à la Chambre, ni au sein du conseil des ministres. Au moment où l'on se croyait néanmoins près d'un accord, on apprit que M. Duclerc était gravement malade, et que le ministre de la Guerre et le ministre de la Marine venaient de donner leur démission (28 janvier). Tous les ministres se retirèrent pour la forme, mais consentirent à garder leurs fonctions. Cependant, comme le lendemain il était indispensable qu'un président du conseil soutînt le débat devant la Chambre, M. Fallières accepta cette tâche délicate.

Ministère Fallières (29 janvier - 13 février 1883). M. Fallières prit l'intérim des Affaires étrangères, M. de Mahy celui de l'Agriculture ; le portefeuille de la Guerre resta sans titulaire, et le cabinet ainsi modifié se présenta devant le Parlement. M. Fallières se dévouait pour déblayer le terrain de l'affaire des prétendants, mais il sentait que, la liquidation faite, il devrait céder la place à quelque homme politique plus capable de rallier une majorité. Il prit la parole pour défendre la proposition de M. Fabre, qui donnait d'avance au gouvernement un bill d'indemnité pour tous les décrets qu'il pourrait prendre contre les membres des familles ayant régné en France. Au milieu de son discours, il se trouva subitement indisposé, et le soin de défendre les idées du gouvernement échut à M. Develle, sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur : 335 voix contre 142 adoptèrent la proposition Fabre, mais le Sénat mit le cabinet en minorité.

Deuxième ministère Ferry (21 février 1883-29 mars 1885). M. Jules Ferry accepta le pouvoir, malgré les difficultés de la situation. Il confia les Affaires étrangères à M. Challemel-Lacour ; l'Intérieur à M. Waldeck-Rousseau ; la Justice et les Cultes à M. Martin-Feuillée ; les Finances à M. Tirard ; la Guerre au général Thibaudin ; la Marine à M. Ch. Brun ; l'Agriculture à M. Méline ; le Commerce à M. Hérisson ; les Travaux publics à M. Raynal ; les Postes et Télégraphes à M. Cochery. Il garda pour lui le portefeuille de l'Instruction publique. Sauf M. Hérisson, membre de la gauche radicale, les ministres appartenaient à l'union républicaine ou à l'union démocratique, et plusieurs avaient été les collaborateurs de Gambetta. Le nouveau président du conseil annonça à la Chambre son intention de recourir à la loi de 1834 pour mettre en retrait d'emploi les membres des familles royales jouissant de grades supérieurs dans l'armée française. Il tint en effet parole, et, en dépit des interpellations de la droite, le duc d'Aumale, le duc de Chartres et le duc d'Alençon furent mis en non-activité. Au milieu de l'agitation causée par l'affaire des prétendants, deux débats de grande importance avaient eu lieu à la Chambre durant les mois de janvier et de février 1883. Le 10 juin 1882, la Chambre avait voté en principe la suppression de l'inamovibilité et l'élection de la magistrature. Lors de la seconde lecture, un revirement radical se produisit et la Chambre se déjugea. Le second débat, qui n'aboutit pas cependant dès ce moment, fut relatif à la modification de nos lois municipales dans un sens plus démocratique et plus autonome, pour toutes les questions d'intérêt purement commercial. Pendant ce temps, l'Angleterre inspirait au khédive l'idée de supprimer le contrôle à deux, ce qui portait à notre influence en Egypte un coup fatal. Il est vrai que, n'ayant pas suivi nos voisins dans la vallée du Nil, nous nous sommes évité les dépenses et les embarras de toute sorte qui accablent de ce chef l'Angleterre, sans parler de cette malheureuse expédition du Soudan, qu'il est impossible de considérer comme très honorable pour les armes britanniques.

Le cabinet remporta ses premières victoires à propos de la revision constitutionnelle, qui fut ajournée, et de la loi sur le droit d'association. M. Waldeck-Rousseau fit repousser par le Sénat une proposition, due jadis à M. Dufaure, et qui soumettait, au point de vue de la liberté d'association, à un régime uniforme les groupes laïques et les congrégations ; vers la même époque, il institua au ministère de l'Intérieur une commission chargée d'étudier les associations et la participation des ouvriers aux bénéfices. Le gouvernement, qui semblait se consolider, s'occupa alors de la situation budgétaire, laquelle se présentait sous de sombres auspices, les exercices 1882 et 1883 s'annonçant comme devant se solder en déficit. Pour équilibrer le budget ordinaire, M. Tirard demanda à une conversion des rentes 5 pour 100, en 4 1/2 pour 100 les ressources qui lui manquaient. Quant au budget extraordinaire, alimenté par des émissions de 3 pour 100 amortissable, il pourvoyait, en dehors des dépenses extraordinaires de certains ministères, à la construction des canaux, aux travaux d'amélioration des ports et à l'accroissement du réseau des voies ferrées françaises. M. Raynal, ministre des Travaux publics, entama donc avec les compagnies de chemins de fer des négociations qui aboutirent aux conventions-lois de 1883 (v. CHEMINS DE FER). Sur ces entrefaites, divers incidents amenèrent le cabinet à se prononcer sur la politique coloniale. Au Tonkin, le commandant Rivière venait d'être tué à Hanoï, où il avait été envoyé pour faire respecter le traité, conclu en 1874, entre la France et l'Annam. Ce traité avait été violé par les Annamites, personne n'en doutait, et nous devions évidemment demander une réparation à l'empereur Tu-Duc. Mais M. Challemel-Lacour déclara, dès le mois de juillet 1883, répondant à une interpellation, que nous étions bien réellement en guerre avec les Pavillons-Noirs, qu'il n'y avait pas à en douter, et dès ce moment un parti d'opposition se forma à la Chambre contre la politique belliqueuse que le ministère adoptait sans y avoir associé le Parlement. On se battit à Hué et au Tonkin au mois d'août, c'est-à-dire en l'absence des Chambres. A Madagascar, nos marins, simultanément, étaient aux prises avec les Hovas.

Le grand événement politique des vacances parlementaires de 1883 fut la mort du comte de Chambord, le dernier des Bourbons de France, le prétendant qui, par son attitude loyale, avait su conquérir du moins, à défaut du trône, l'estime de ses adversaires. Le comte de Paris, représentant la branche cadette des Bourbons, hérita des droits et prérogatives de la branche aînée ; mais tous les légitimistes ne reconnurent pas cet héritage et regardèrent comme les véritables successeurs du comte de Chambord les Bourbons d'Espagne. Mais les polémiques des royalistes s'effacèrent devant des préoccupations plus sérieuses. Les affaires du Tonkin se compliquaient chaque jour. Les hostilités continuaient en Indo-Chine et M. Ferry négociait concurremment avec le Tsong-li-Yamen, qui faisait valoir les droits de suzeraineté de la Chine sur l'Annam. D'autre part, le roi d'Espagne, venu à Paris au retour d'un voyage à Berlin, où il avait reçu le commandement d'honneur d'un régiment de uhlans, fut accueilli, au sortir de la gare, par des huées et des sifflets. Pour éviter des complications diplomatiques avec l'Espagne, le président de la République alla présenter des excuses au jeune souverain. A la suite de ces incidents, M. Thibaudin donna sa démission, et le général Campenon fut appelé à le remplacer au ministère de la Guerre. Quand le parti radical apprit que, sur la demande du président du conseil, M. Jules Grévy avait exigé la démission du général Thibaudin, il lança un manifeste qui fut une véritable déclaration de guerre au cabinet, mais c'est sur les affaires du Tonkin, non sur cette démission, qu'il livra au ministère, dès la rentrée, une bataille qui lui fut fatale. Le gouvernement ayant proclamé la nécessité pour la France d'une politique coloniale, 325 voix contre 65 approuvèrent « les mesures prises pour sauvegarder au Tonkin les intérêts, les droits et l'honneur » du pays. Au mois de décembre, à la suite d'une interpellation de M. Clémenceau, la Chambre vota de nouveau au cabinet un ordre du jour de confiance et des crédits pour continuer la lutte en Indo-Chine, c'est-à-dire qu'elle donnait son approbation à des actes de gouvernement dont elle ne pouvait encore prévoir la portée. M. Jules Ferry profita de ces bonnes dispositions pour demander une nouvelle somme de 2.000.000, destinée aux dépenses du corps expéditionnaire au Tonkin pendant les premiers mois de 1884. Au mois d'avril 1884, le président du conseil retraça, à Périgueux, les principaux traits de la politique qu'il avait suivie depuis quinze mois. Il rappela que quatre lois importantes (réforme judiciaire, chemins de fer, syndicats professionnels, organisation municipale) étaient entrées en vigueur sous son ministère et qu'à l'extérieur il pensait avoir rétabli le prestige de la France, en consolidant le protectorat tunisien, en menant à bien l'expédition du Tonkin, en faisant respecter nos droits sur Madagascar. M. Jules Ferry aurait pu faire allusion aux affaires d'Egypte, car il les avait traitées et il les traitait encore avec beaucoup de tact diplomatique ; il se sentait en quelque sorte soutenu par l'autorité que lui donnaient aux yeux de l'Europe les brillants faits d'armes accomplis par le corps expéditionnaire du Tonkin et la conclusion du traité de Tien-Tsin. C'est dans ces circonstances qu'il déposa sur le bureau de la Chambre un projet de revision partielle des lois constitutionnelles. Quand on réfléchit à la très médiocre importance des modifications votées par le congrès de Versailles et aux scènes scandaleuses qui signalèrent la discussion, on ne peut que regretter qu'elle ait eu lieu. Ou la majorité républicaine sentait le besoin d'une revision, ou elle la jugeait inutile. Si le gouvernement trouvait oiseuses les réclamations constantes que lui adressait à ce sujet le parti radical, il devait nettement inviter la Chambre à se prononcer, la majorité qui s'était groupée autour de lui lui permettant une attitude ferme et résolue. Le Parlement se sépara après le Congrès. Dans l'intervalle avait eu lieu le guet-apens de Bac-Lé, qui amena la rupture des rapports diplomatiques avec la Chine et les hostilités, désignées par les députés et publicistes ministériels sous le nom euphémique de « représailles ». En réalité, on était bien en guerre avec le Céleste-Empire, et, de ce chef, la constitution se trouvait violée, puisqu'il n'y avait pas eu de déclaration régulièrement sanctionnée par le pouvoir législatif ; mais il faut dire que cette violation de la constitution par le gouvernement reçut l'approbation des Chambres. On sait ce qu'il advint de cette politique équivoque. Le cabinet Ferry, habitué à se laisser conduire par les évènements et ayant toujours dissimulé leur véritable caractère, ne put faire valoir en sa faveur aucun argument propre à le sauver, lorsque la nouvelle de la retraite de Lang-Son arriva à Paris. Par 306 voix contre 149, il fut mis en minorité, le jour même où s'ouvrait à Paris la conférence qui devait arrêter les conditions de la neutralité du canal de Suez, et au lendemain de l'heureuse issue de la conférence réunie à Berlin pour décider des intérêts européens dans l'Afrique occidentale.

Ministère Brisson (6 avril - 29 décembre 1885). Le premier homme politique auquel s'adressa le président de la République fut M. Henri Brisson, président de la Chambre, que sa haute situation désignait tout particulièrement pour opérer la concentration des forces républicaines. M. Brisson accepta cette mission, mais après que les tentatives de MM. de Freycinet et Constans pour former un ministère eurent définitivement échoué. M. Brisson, qui garda pour lui la Justice, décida M. de Freycinet à entrer dans la combinaison comme ministre des Affaires étrangères. M. Allain-Targé eut l'Intérieur, le général Campenon la Guerre, l'amiral Galiber la Marine, M. Goblet l'Instruction publique et les Cultes, M. Demôle les Travaux publics, M. Pierre Legrand le Commerce, M. Hervé-Mangon l'Agriculture, M. Sarrien les Postes et Télégraphes. M. Clamageran, ayant dû se retirer pour raison de santé, au bout de quelques jours, fut remplacé par M. Sadi Carnot, d'abord titulaire des Travaux publics. Le nouveau ministère se déclara résolu à poursuivre, même par les armes, l'exécution de la convention de Tien-Tsin, conclue le 11 mai 1884 entre la Chine et la France à l'occasion des affaires de l'Annam et du Tonkin ; mais en même temps il s'engagea à ne pas modifier le caractère de l'expédition sans le consentement du Parlement. Des crédits importants lui furent accordés. Il n'eut point à les employer à une nouvelle campagne contre le Céleste-Empire, la paix ayant suivi la chute du cabinet Ferry. La majorité du cabinet était d'une couleur plus accentuée que celle du précédent, mais M. Brisson se trouvait réduit par les circonstances à cette alternative, ou de donner libre cours à ses opinions personnelles et à se faire renverser par les opportunistes, ou à continuer avec un cabinet radical la politique modérée de M. Ferry. Pendant son passage au pouvoir, M. Brisson, hésitant et irrésolu, fit des concessions aux radicaux sur des points de détail, et, poussé par la force des choses, ne s'écarta point de la ligne suivie par son prédécesseur ; de sorte qu'il s'usa au pouvoir, sans avoir pu faire un essai loyal de sa politique. Un certain nombre de discussions importantes du domaine de la politique intérieure, conduisirent le ministère Brisson jusqu'à l'approche des élections législatives, en octobre 1885 : telles sont celles qui aboutirent à l'adoption de la loi sur les récidivistes et à la loi substituant le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. Au moi de mai, à l'occasion des funérailles de Victor Hugo, un décret prononça la désaffectation du Panthéon. Le 4 octobre 1885, sur 574 députés qu'avaient à élire la France et l'Algérie, 176 réactionnaires et 127 républicains furent élus au premier tour de scrutin. On se demanda, non sans quelque inquiétude, si la République n'était pas en péril et si le scrutin de ballottage n'allait point lui être fatal. On fit face contre l'ennemi commun, et, pour cela, on n'hésita pas à voter pour des candidats républicains dont on ne partageait point absolument toutes les idées, mais qui, ayant obtenu au premier tour le plus grand nombre de voix, avaient le plus de chance de passer au second. Cette tactique réussit : le scrutin du 18 octobre fit entrer à la Chambre 244 républicains et 25 réactionnaires. L'Assemblée compta donc 383 républicains et 201 réactionnaires. D'une manière générale, elle était divisée en trois partis à peu près égaux : la droite, la gauche modérée, les radicaux, et il était aisé de voir que, dans ces conditions, il n'y avait pas de majorité parlementaire possible. La veille de la réunion des Chambres, M. Lockroy, comprenant la nécessité de renoncer à la politique de groupes, réunit une assemblée plénière des gauches au Grand-Orient, rue Cadet, pour adopter un programme sur lequel les républicains pourraient tomber d'accord ; on ne s'y entendit pas. D'autres réunions analogues eurent lieu, à la suite desquelles la majorité des radicaux décida que l'on demanderait à M. Brisson de se démettre de lui-même, la déclaration ministérielle ayant paru trop froide et trop peu énergique à l'égard de la droite. La première discussion qui occupa la Chambre roula sur la politique coloniale. Le gouvernement avait demandé des crédits sur l'exercice 1886, pour les dépenses du Tonkin et de Madagascar. Une commission de trente-trois membres fut chargée de l'examen du projet : sept commissaires étaient favorables, les vingt-six autres voulaient l'évacuation progressive ou immédiate du Tonkin. La commission se livra à une enquête approfondie, fit comparaître des amiraux et des généraux, des voyageurs et des commerçants, examina des pièces et des documents, discuta, et finalement conclut au rappel plus ou moins éloigné des troupes, par l'organe de M. Camille Pelletan. La minorité de la commission protesta contre ces conclusions, au nom de la dignité de la France, et la discussion publique s'ouvrit. Par 274 voix contre 270, le gouvernement obtint le 24 décembre les crédits demandés ; mais M. Brisson comprit que ce scrutin ne lui laissait pas l'autorité nécessaire pour gouverner dans les circonstances difficiles où se trouvait le pays. Avant de se retirer, il fit procéder au renouvellement des pouvoirs de M. Jules Grévy, président de la République (28 décembre), et dès le lendemain, il donna sa démission. Seul, M. de Freycinet parut assez adroit, assez subtil pour gouverner avec une pareille Chambre : il fut chargé de constituer un ministère.

Troisième Ministère Freycinet (7 janvier-3 décembre 1886). M. de Freycinet estima que, s'il voulait réunir une majorité, il lui importait d'emprunter un appoint de voix à la gauche radicale et à l'extrême gauche. Il forma donc un cabinet où MM. Sadi Carnot (Finances), Baïhaut (Travaux publics), Demôle (Justice) et Develle (Agriculture), représentèrent la gauche modérée ; MM. Goblet (Instruction publique et Cultes), Sarrien (Intérieur), Granet (Postes), Lockroy (Commerce), la nuance radicale. MM. Peytral, de La Porte, Bernard et Turquet, sous-secrétaires d'Etat, appartenaient également à la gauche radicale ou à l'extrême gauche. Le général Boulanger, qui passait pour le protégé de M. Clémenceau, reçut le portefeuille de la Guerre, et l'amiral Aube celui de la Marine. Ce ministère hétérogène et sans couleur définie était l'image exacte de la Chambre avec laquelle il était appelé à gouverner ; il ne pouvait vivre que si les diverses fractions du parti républicain lui donnaient leur appui respectif, et, par suite, écartaient les questions sur lesquelles elles ne pouvaient s'entendre. Les premières difficultés que rencontra le cabinet naquirent à l'occasion des propositions d'amnistie des condamnés politiques, d'enquête relative à l'expédition du Tonkin, et d'expulsion des princes. Il sortit victorieux de cette triple lutte, mais il eut alors à soutenir de la part des députés ouvriers sur la grève de Decazeville une interpellation au cours de laquelle

il dut promettre de reviser la législation minière; puis une interpellation relativement à l'homologation donnée par le ministre des Travaux publics aux nouveaux tarifs kilométriques à base décroissante de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. MM. Duché et Crozet-Fourneyron crurent à ce moment devoir demander à la Chambre de voter l'expulsion des prétendants; le gouvernement, mis en demeure de se prononcer, déposa un projet dans le même sens, et finalement se rallia à un amendement enjoignant l'expulsion immédiate des chefs des familles princières et de leurs héritiers en ligne directe et donnant au pouvoir exécutif le droit d'expulser les autres membres de ces familles, écartés déjà de toute fonction publique et de tout mandat électif. L'année 1886 approchait de sa fin et l'intelligence si souple de M. de Freycinet avait su garer de multiples écueils parlementaires le gouvernement qu'il dirigeait. Il devait échouer sur la question financière. Le gouvernement s'était engagé à ne faire aucun emprunt, à ne créer aucun impôt pour subvenir aux besoins ordinaires du Trésor, et, de plus, à faire rentrer dans le budget ordinaire les frais du protectorat et le budget extraordinaire. M. Sadi Carnot arrêta son projet de budget à 3.142.500.000 fr. en recettes et 3.141.000.000 en dépenses, en y faisant effectivement rentrer les dépenses du Tonkin, évaluées à 30.000.000, et 163.500.000 francs de dépenses extraordinaires. La clef de voûte du système de M. Carnot consistait dans un emprunt, et cet emprunt, qui faisait l'objet d'un projet de loi spécial, fut voté avec modification par la Chambre au mois d'avril. Quant à la discussion du budget, elle ne commença que le 16 novembre. Elle fut marquée par un conflit persistant entre le gouvernement et la commission du budget, celle-ci finissant toujours par l'emporter sur les ministres; mais, ni le gouvernement ni la commission ne pouvant faire adopter leurs vues par la Chambre, M. de Freycinet, qui s'était montré peut-être trop conciliant depuis l'ouverture du débat, ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait peu à peu perdu son autorité de chef de cabinet: il ne put obtenir de la Chambre le maintien des sous-préfectures et il donna sa démission (3 décembre).

Ministère Goblet (11 décembre 1886-17 mai 1887). M. Floquet fut mandé à l'Elysée et le président de la République lui offrit le pouvoir. Il refusa d'abord, puis parut accepter, puis refusa ou fut écarté, on ne sait pas au juste. M. de Freycinet se montra rebelle à toutes les tentatives de conciliation qui furent faites auprès de lui. Enfin, M. Goblet se sacrifia, non sans s'être fait prier. Il conserva la plupart des collaborateurs de M. de Freycinet, fit passer M. Sarrien à la Justice, appela M. Dauphin aux Finances, M. Berthelot à l'Instruction publique, et, ne pouvant trouver dans le monde diplomatique de ministre des Affaires étrangères, il offrit ce poste à M. Flourens, président de section au conseil d'Etat. C'était le ministère Freycinet sans M. de Freycinet. Le précédent ministère, composé de libre-échangistes et de protectionnistes, n'avait pu prendre position sur le terrain économique, malgré les efforts de M. Develle, ministre de l'Agriculture, qui croyait à la nécessité d'élever les droits d'importation sur les céréales. M. Goblet, qui tenait au concours de M. Develle, déclara que le gouvernement se désintéressait de la question et que chacun de ses membres agirait, en l'espèce, comme simple député. Par 328 voix contre 228, le droit de 3 francs existant fut élevé à 5 francs, après une discussion longue et brillante, et la Chambre décida ensuite l'augmentation de la taxe sur les bestiaux. N'ayant pas pris parti pour ou contre, le gouvernement ne pouvait être renversé sur une question qui avait pourtant son importance; mais il fut moins heureux lorsque le ministre des Finances, M. Dauphin, eut déposé le projet du budget de 1888. La commission, après un examen sommaire, obtint des ministres qu'ils chercheraient de nouvelles économies à opérer dans les services publics, mais elle jugea insuffisantes les réductions faites par M. Dauphin et elle renvoya le budget au gouvernement. Le débat fut porté devant la Chambre, qui donna tort au cabinet, et le 17 mai 1887 M. Goblet descendit du pouvoir. La crise ministérielle étant issue de la situation budgétaire, le nouveau cabinet aurait dû être pris parmi les membres de la commission du budget, mais le président de la République préféra faire appel successivement à MM. de Freycinet, Duclerc, Floquet, qui ne réussirent pas à former une combinaison. M. Rouvier, président de la commission du budget, résolut coûte que coûte de constituer un ministère. La présence du général Boulanger à la Guerre étant pour les radicaux une condition *sine qua non* de leur concours, M. Rouvier s'adressa aux groupes modérés du Parlement, et le 31 mai 1887 le nouveau cabinet se présenta devant la Chambre des députés.

Ministère Rouvier (31 mai-3 décembre 1887). La constitution du cabinet Rouvier ne fut pas un simple changement de personne, mais un changement de politique: le nouveau président du conseil résolut, puisqu'il ne pouvait faire autrement, de gouverner malgré et même contre les radicaux. La crise avait été dominée par la question boulangiste, les partis radical et intransigeant ayant mené une campagne violente pour imposer au futur président du conseil la collaboration du général, qui, quoique inéligible, avait recueilli, le 22 mai, 38.539 voix à Paris, où avait lieu une élection législative. Les républicains du centre persistèrent dans leurs résolutions et M. Rouvier se présenta le 31 mai devant les Chambres. Le jour même de sa constitution, le cabinet fut interpellé au nom des groupes radicaux par MM. Jullien et Barodet sur sa politique générale, mais l'ordre du jour de défiance présenté par les interpellateurs fut repoussé par 285 voix contre 139, et l'ordre du jour pur et simple, réclamé par le gouvernement, fut adopté par 384 voix contre 156. La plus grande partie de la droite donna son vote au ministère, car les chefs des divers partis réactionnaires avaient promis de soutenir M. Rouvier s'il suivait à leur égard une politique exempte d'aigreur et de manifestations agressives. Le 11 juin, à propos d'une demande d'urgence sur laquelle le ministère gardait la neutralité, M. Clémenceau lui reprocha son «pacte avec la droite» et le somma de s'unir à l'extrême gauche pour une politique de combat. Le cabinet refusa de répondre. Pendant ce temps, l'agitation boulangiste continuait.

Le 11 juillet, la session touchant à sa fin, l'extrême gauche interpella de nouveau M. Rouvier sur les «menées monarchiques et cléricales», menées caractérisées par la visite que M. de Mackau avait faite à l'Elysée au moment de la crise, par la présence du nonce du pape à une soirée chez le même M. de Mackau, par la présence du consul de Jersey à une manifestation en faveur du comte de Paris, etc. Après avoir parlé du général Boulanger «comme d'un homme qui aimait le bruit et à qui sa popularité était venue trop vite», M. Clémenceau convia de nouveau la cabinet à une politique dirigée contre la droite: «Retournez-vous, faites face à l'ennemi,» s'écria-t-il. M. Rouvier répondit: «Ce qui vous arrête, c'est, dites-vous, que nous ne voulons pas, prenant le rôle qui appartient à un gouvernement républicain, nous placer à votre tête et dire: Marchons à l'ennemi! Et l'ennemi, pour vous c'est la droite, c'est une partie des représentants de la nation française. Eh bien, non; cela, nous ne le dirons pas, nous ne pouvons pas le dire. Aucun gouvernement ne le dira. Cela peut être le langage d'un parti, cela ne saurait être celui d'un gouvernement.» M. Rouvier ajouta qu'il était prêt à se démettre, s'il n'avait pas pour lui la majorité des républicains. M. Rouvier eut en effet cette majorité; mais il n'en est pas moins vrai que si la droite, au lieu de le soutenir, avait voté contre lui, ses voix, unies à celles des adversaires républicains du cabinet, eussent mis le ministère en minorité. C'est en ce sens qu'on a dit de M. Rouvier qu'il était «le protégé de la droite». Pendant les vacances parlementaires, M. Jules Ferry, dans son discours d'Epinal (24 juillet), qualifia le général Boulanger de «Saint-Arnaud de café-concert» et déclara que la République ne devait pas être un gouvernement fermé, mais le gouvernement de tout le monde. Le 18 août, M. Rouvier tint un langage analogue dans un banquet que lui offrit le Comptoir d'échantillons des bijoutiers et fabricants de jouets. Enfin, le comte de Paris, dans ses instructions du 15 septembre, donna son approbation à l'attitude parlementaire de la droite, tout en l'engageant à faire comprendre au pays les bienfaits de la monarchie.

Les premiers jours d'octobre virent naître cette fameuse affaire des décorations (v. ce mot) dans laquelle fut gravement compromis M. Wilson et qui aboutit d'abord au renversement du cabinet (19 novembre), puis à la démission du président de la République (2 décembre). Avant de quitter le pouvoir, M. Grévy, malgré le vœu du Parlement, avait cherché à couvrir la personne de son gendre et essayé, mais en vain, de trouver un homme politique qui voulût se charger de la formation d'un cabinet. Le 24 novembre, M. Grévy avait paru comprendre la nécessité de sa retraite et il avait prié le cabinet Rouvier de reprendre sa démission pour assurer la transmission des pouvoirs présidentiels. En conséquence, M. Rouvier avait fait connaître à la Chambre, le 27, que le jeudi suivant M. Grévy adresserait au Parlement un message d'adieu; mais ce jour venu, le jeudi 1er décembre, M. Rouvier annonça que le président de la République avait changé d'avis, qu'il en avait averti le ministère et que celui-ci était de nouveau démissionnaire. C'est alors que les deux Chambres votèrent simultanément un ordre du jour par lequel elles s'ajournaient au soir pour «attendre la communication gouvernementale promise», et que M. Grévy se décida à la retraite (2 décembre).

Le Congrès se réunit à Versailles le lendemain. M. de Freycinet, candidat des radicaux, fut écarté par les opportunistes; M. Jules Ferry, candidat des opportunistes, le fut par les radicaux et par les révolutionnaires, ces derniers allant jusqu'à déclarer que le sang coulerait si «l'homme du Tonkin» était élu par l'Assemblée nationale. Dans ces circonstances, on prononça le nom de M. Carnot, dont l'intégrité pendant son passage au ministère des Finances avait été mise en relief par l'affaire Wilson. Au premier tour, M. Carnot obtint 303 voix, M. Ferry 212. Au second tour, M. Ferry se désista en faveur de M. Carnot, qui fut proclamé président de la République. Dès le lendemain, le chef de l'Etat conféra avec divers hommes politiques sur la situation, après quoi il chargea de la constitution d'un ministère M. Goblet, qui échoua, M. Fallières, qui ne fut pas plus heureux, et enfin M. Tirard, qui réussit à former un cabinet républicain d'une nuance assez indéfinissable.

Ministère Tirard (12 décembre 1887-30 mars 1888). M. Tirard prit pour lui le portefeuille des Finances et confia la Justice à M. Fallières, l'Intérieur à M. Sarrien, l'Instruction publique à M. Faye, les Affaires étrangères à M. Flourens, la Guerre au général Logerot, la Marine et les Colonies à M. de Mahy (bientôt remplacé par l'amiral Krantz), les Travaux publics à M. Loubet, l'Agriculture à M. Viette, le Commerce à M. Dautresme. Les élections sénatoriales du 5 janvier 1888 donnèrent 61 sièges aux républicains et 21 sièges aux conservateurs, ce qui ne changea rien à la situation intérieure; mais on se demanda si le cabinet, composé d'hommes très honorables, avait assez de prestige et de relief à un moment où la situation extérieure paraissait pleine d'obscurité et grosse de troubles, à un moment où était violé le consulat français de Florence et où M. de Bismarck continuait à nous vilipender. Sur ces entrefaites, le général Boulanger, qui, malgré sa position de commandant d'un corps d'armée, entretenait autour de son nom une sourde agitation politique, fut mis en non-activité, puis à la retraite (14, 27 mars 1888). Dès lors, le général se posa ouvertement en prétendant: il recruta ses partisans parmi les amis de MM. Rochefort, Laguerre et Naquet, parmi les bonapartistes et autres réactionnaires, enfin parmi tous les mécontents du régime actuel. Le manifeste qu'il adressa aux électeurs du Nord, dont il briguait les suffrages, demandait la dissolution de la Chambre et la revision de la constitution. Dès que ce manifeste fut connu, une discussion se produisit à la Chambre sur la revision: le gouvernement s'opposa à la déclaration d'urgence, mais la Chambre lui donna tort par 268 voix contre 237 (30 mars). M. Carnot fit appel à M. Floquet, président de la Chambre des députés.

Ministère Floquet. Le ministère Floquet, constitué le 3 avril 1888, fut composé de la manière suivante: MM. Floquet (présidence du conseil et Intérieur), Goblet (Affaires étrangères), Peytral (Finances), Freycinet (Guerre), Amiral Krantz (Marine), Lockroy (Instruction publique et Beaux-Arts), Ferrouillat (Justice et Cultes), Pierre Legrand (Commerce), Deluns-Montaud (Travaux publics), Viette (Agriculture). Dans la déclaration qu'il lut aux Chambres le 4 avril, M. Floquet affirma le désir très ferme du nouveau cabinet d'entrer dans la voie des réformes et de réaliser, non dans l'immobilité, mais dans la marche en avant, la concentration républicaine. Il prit l'engagement de déposer avant la fin de la législature un projet de revision constitutionnelle et un projet de loi sur les associations, «préliminaire indispensable du règlement définitif des rapports entre les Eglises et l'Etat»; il promit de hâter la discussion des lois militaires; enfin, il annonça d'importantes modifications d'ordre fiscal. Accueillie par les applaudissements des groupes radicaux de la Chambre, cette déclaration progressiste reçut du Sénat et des modérés de la Chambre un accueil des plus froids, et la haute Assemblée, pour témoigner sa défiance au nouveau gouvernement, réduisit à quelques jours la durée des congés de Pâques. La presse opportuniste fit chorus et prodigua au cabinet son encre la plus fielleuse.

Dès la rentrée (19 avril), M. Floquet monta à la tribune. Il somma ses adversaires de le renverser à l'instant même, ne voulant pas un «délai de vingt-huit jours de service obligatoire», mais l'appui d'une majorité prête à marcher en avant et ne redoutant pas le «péril de gauche». Il avait besoin, ajouta-t-il, de cette confiance, pour «défendre les institutions républicaines contre tous les prétendants, qu'ils se couvrissent ouvertement du drapeau de la monarchie ou qu'ils présentassent à la nation des énigmes plébiscitaires». Par 379 voix contre 177, le ministère obtint le vote de confiance qu'il avait hardiment sollicité. Cependant, l'agitation boulangiste croissait. Le général avait été élu le 9 avril dans le Nord et dans la Dordogne, malgré le vague de son programme qui tenait tout entier en deux mots: «Dissolution, revision.» Le 4 juin, il prit prétexte du retard apporté par le président du conseil à la présentation de son projet revisionniste pour en déposer un dont l'exposé des motifs, injurieux pour la Chambre, amena à la tribune M. Floquet, qui qualifia le général de «Sieyès d'une constitution mort-née», et M. Clémenceau qui, dans un langage plein de souffle, défendit la cause du régime parlementaire. Cette fois encore, une imposante majorité refusa l'urgence à la proposition du général, dont l'ami, M. Déroulède, vit quelques jours après sa candidature législative échouer dans la Charente. Le péril boulangiste paraissant écarté, le Sénat reprit l'offensive et vota le 30 juin un ordre du jour de blâme contre le ministère.

Dans l'intervalle, la question financière s'était posée devant la Chambre. Désireux de présenter un budget qui amorçât les réformes fiscales, le ministre des Finances, M. Peytral, proposa au Parlement de modifier la date initiale de l'exercice, c'est-à-dire de la reporter au 1er juillet. Dans sa pensée, cette modification, outre qu'elle lui aurait donné le temps d'introduire dans le budget la réforme du régime des boissons et celle des droits de succession, aurait eu divers avantages d'un caractère permanent: suppression du budget sur ressources spéciales, adaptation plus exacte des évaluations budgétaires aux ressources réellement réalisées, coïncidence avec l'année budgétaire de la campagne des sucres et des alcools, emploi régulier de la session d'hiver au vote du budget qui serait préparé durant les vacances et déposé à la rentrée. La Chambre entra dans les vues de M. Peytral, mais il n'en fut pas de même du Sénat, qui, décidément, avait excommunié le cabinet. Le ministre des Finances, à la suite de ce vote du Sénat, présenta donc un budget analogue à celui de l'année précédente, se réservant de procéder au remaniement de notre régime fiscal par des projets de loi spéciaux. Il chargea une commission extra-parlementaire de préparer la réforme de la comptabilité parlementaire et déposa dans le courant de l'année, comme il s'y était engagé, des projets sur le régime des boissons, les prestations, les droits de succession et l'impôt sur le revenu.

Le 12 juillet, le général Boulanger lut un projet de résolution ayant pour objet d'amener la dissolution de la Chambre. Il prononça à cette occasion un discours qui souleva sur les bancs de la majorité un violent tumulte, amena le président du conseil à la tribune et fit naître un incident qui se termina, le 13 juillet au matin, par un duel entre le général et M. Floquet. Le général fut blessé, et M. Floquet, venu place du Carrousel pour inaugurer la statue de Gambetta, fut salué par une triple salve d'applaudissements. La veille, M. Boulanger avait donné sa démission, en déclarant que l'intolérance de la Chambre ne lui permettait pas de remplir son mandat. Pendant les vacances, il fut élu de nouveau dans trois départements, y compris celui du Nord.

Le cabinet, sommé par ses adversaires républicains de renoncer à la revision, crut au contraire qu'il ne fallait pas laisser croire au pays que le parti boulangiste avait seul qualité pour améliorer des institutions contre lesquelles le général partait en guerre. Le 15 octobre, à l'ouverture de la session extraordinaire, il présenta donc son projet de revision. Les modérés, par l'organe de M. Ribot, déclarèrent que cet acte du gouvernement constituait une souveraine imprudence; mais M. Floquet ayant déclaré qu'il ne resterait pas vingt-quatre heures au pouvoir si la Chambre ratifiait le jugement de M. Ribot, un vote de confiance fut accordé au cabinet, et la plupart de ses adversaires opportunistes se réfugièrent dans l'abstention.

— *Littérature. Poésie.* On ne peut commencer une revue de la poésie française durant la période actuelle sans que le grand nom de Victor Hugo ne vienne de lui-même se placer en tête de tous les autres et les dominer. *L'Art d'être grand-père, la Pitié suprême, Religion et Religions, l'Ane, les Quatre Vents de l'esprit, Torquemada, le Pape*, le tome V de *la Légende des siècles*, quoique bien inférieur à ses aînés, et enfin les recueils posthumes: *Théâtre en liberté, la Fin de Satan, Toute la lyre*, ont montré, malgré leurs énormes défauts, quelle était encore, à la fin de sa longue carrière, la vitalité et la puissance de son génie. Mais, tout en restant un maître incontesté, Victor Hugo ne doit pas être considéré comme le chef d'école des poètes de nos jours; il a été le dernier porte-parole du romantisme expirant et ses disciples de 1830 l'avaient tous précédé dans la tombe. Grâce à la prédominance de la fantaisie individuelle, il n'y a plus aujourd'hui d'écoles; ceux-mêmes de nos poètes que l'on désigne sous le nom de parnassiens sont bien loin d'en former une, car il serait difficile de trouver une formule qui s'appliquât à des œuvres aussi opposées que celles de M. Catulle Mendès ou de M. Sully-Prudhomme, de M. Théodore de Banville ou de M. André Lefèvre, aux brutalités de M. Richepin ou de M. Rollinat et aux préciosités de M. André Lemoyne. Leur seul caractère commun, c'est la science de la forme; à aucune époque de notre histoire littéraire, pas même au XVIe siècle, on n'a poussé aussi loin le souci de la facture et de la coupe du vers, de la richesse et de la sonorité de la rime.

A ceux qui trouveraient que les parnassiens et leurs adeptes ont donné trop d'importance à ces questions de forme, et si bien dépensé leur imagination à trouver des mots et des rythmes, qu'ils n'en ont plus eu pour trouver des idées, le judicieux critique de la «Revue des Deux-Mondes», M. F. Brunetière, a répondu victorieusement. «C'est surtout en poésie que la forme est inséparable du fond, ou, pour mieux dire encore, que l'insuffisance et la banalité de la forme suffisent toutes seules à précipiter l'œuvre entière dans l'éternel oubli. Quoi de plus naturel? Quoi de plus légitime? Si l'on écrit en vers, n'est-ce pas pour ajouter à la vérité du fond

tout ce que la magie de l'art y peut ajouter de prestige, de séduction, de splendeur? Et quelle raison aurait-on de mesurer, de cadencer, de moduler sa pensée, s'il n'y avait dans la modulation, la cadence et la mesure une vertu propre et toute-puissante, à peu près analogue à celle de la ligne en sculpture, et de la couleur en peinture? Les philosophes rechercheront là-dessus à quelle nécessité de la nature humaine répond l'invention du vers; pour nous, nous ne voulons constater que deux choses: l'une que les vers, surtout dans nos langues modernes, n'expriment rien au fond qui ne se puisse exprimer en prose; et l'autre, qui en découle comme une conséquence nécessaire, que les vers valent donc à peu près uniquement par la forme. C'est ce qui explique pourquoi d'une langue à l'autre les poètes sont intraduisibles, comment il n'est pas envers eux de pire trahison que de les mettre en prose, et qu'aucun éloge ne leur agrée plus que de s'entendre dire qu'ils savent tous les secrets de leur art. C'est aussi l'explication du succès qui n'a jamais manqué, même à des formes vides, pourvu qu'elles fussent neuves, originales ou savantes, des formes telles qu'en ont plusieurs fois trouvé l'auteur d'*Emaux et Camées*, et, parmi les vivants, celui des *Odes funambulesques*.»

Un autre caractère commun encore à la plupart des poètes contemporains est l'érudition. Ils l'ont poussée quelquefois jusqu'au pédantisme, mais il faut dire pour leur excuse que, n'ayant pas l'abondance d'inspiration lyrique de leurs devanciers, ils devaient naturellement être tentés d'y suppléer de façon ou d'autre. Ce qu'ils recherchaient dans la forme, la propriété des termes et leur exactitude, les amenait d'ailleurs forcément à rechercher, pour le fond, des connaissances plus précises, des notions plus exactes. Que l'on compare, par exemple, l'orient de fantaisie des *Orientales* aux poèmes grecs et hindous de M. Leconte de Lisle, le moyen âge de la *Légende des siècles* à celui des *Poèmes barbares*; que l'on mette en parallèle les lieux communs philosophiques de Lamartine, de Hugo et de Musset avec les formules précises que donne M. Sully-Prudhomme, et l'on verra immédiatement toute la différence; on se convaincra de la somme d'études et de travail que s'imposent les poètes consciencieux. D'autres, comme M. Fr. Coppée, ont poursuivi le même but, en adoptant pour règle d'observer scrupuleusement la nature et de s'approcher autant que possible de la réalité, où l'héroïsme et l'extraordinaire sont rares, par l'expression des sentiments les plus simples et la peinture des scènes familières qu'on a chaque jour sous les yeux. Chercher le vrai et l'exact, soit dans le passé par l'étude et le travail, soit dans le présent par l'observation minutieuse, et l'exposer en vers de coupes variées, à rimes riches et sonores, tel est, ce nous semble, ce que se sont proposé non seulement les meilleurs, mais encore la plupart des poètes de la présente période littéraire.

M. Leconte de Lisle n'a publié, depuis les *Poèmes barbares* (1862), qu'un grand recueil de vers, digne frère de son aîné: les *Poèmes tragiques*. D'une fécondité plus juvénile, quoiqu'il soit exactement du même âge, M. Théodore de Banville, le maître ciseleur, nous a donné ses *Nouvelles Odes funambulesques*, ses *Trente-six ballades joyeuses*, ses *Exilés*, ses *Princesses*, ses *Occidentales*, ses *Rimes dorées*, et, par surcroît, il a promulgué les lois de la poétique nouvelle dans son *Petit Traité de la poésie française*. M. Sully-Prudhomme a mérité les palmes académiques par ses recueils de vers ou ses poèmes d'une pensée si élevée, d'une forme si savante: *Vaines Tendresses, les Solitudes, les Destins, la Justice*, et il a publié, depuis, *le Bonheur*, où il donne comme le dernier mot de sa philosophie. Plus accessible au commun des mortels est M. François Coppée, dont *les Intimités, les Humbles, la Grève des forgerons, les Contes en vers* ont un charme si pénétrant. A côté de ces maîtres se sont fait place ceux que l'on pourrait appeler les paysagistes ou les descriptifs: M. André Theuriet (*le Chemin des bois, le Livre de la payse*); M. Jean Aicard (*Poèmes de Provence, Miette et Noré*); M. J. Soulary (*la Chasse aux mouches d'or, Rimes ironiques*); M. Guy de Maupassant (*Des vers*); M. Eugène Manuel (*En voyage*); M. Em. Chevé (*les Océans*); M. Em. Blémont (*Poèmes d'Italie*); M. Camille Delthil (*Poèmes parisiens*); M. Jules Lemaître (*les Médaillons, Petites Orientales*); M. Paul Demeny (*les Visions*); M. Georges Lafenestre (*les Espérances, Idylles et Chansons*); M. le général Francis Pittié (*le Roman de la vingtième année, A travers la vie*); puis les philosophes et les psychologues: Mme Ackermann (*Poèmes philosophiques*), dont le pessimisme désolant est exposé dans des vers à la fois si énergiques et si simples; M. Paul Bourget, le poète tout aussi désespéré de *la Vie inquiète* et des *Aveux*; les passionnés, les sensuels, comme M. Léon Dierx (*Lèvres closes, les Amants*); M. Armand Silvestre, qui relève volontiers ses vers d'une pointe de sadisme (*les Ailes d'or, la Chanson des heures, le Pays des roses*); M. Paul Verlaine (*Poèmes saturniens, les Fêtes galantes*); M. Haraucourt (*l'Ame nue, la Légende des sexes*), et enfin les virtuoses: M. Catulle Mendès et ses fantaisies étincelantes (*Philomela, le Soleil de minuit*, les sonnets *A Elle*); M. Richepin (*la Chanson des Gueux, les Caresses, les Blasphèmes, la Mer*); M. Rollinat (*les Névroses* et *Dans les brandes*), œuvres non sans mérite, mais d'une originalité poursuivie à tous risques et d'une inspiration trop tourmentée.

La guerre de 1870-1871 a inspiré un grand nombre de recueils de vers. Parmi les meilleurs, nous citerons: les *Idylles prussiennes*, de M. Théodore de Banville; *Pendant la guerre*, de M. Eugène Manuel; *Poèmes de la guerre*, de M. Emile Bergerat; *Paris délivré*, de M. F. Cellarier, et les recueils patriotiques de M. Paul Deroulède: *Chants du soldat, Nouveaux Chants du soldat, Marches et sonneries*.

Roman. C'est le naturalisme qui, dans le roman, a inspiré, sinon les meilleures œuvres et les plus durables, du moins les plus bruyantes. Nous parlerons donc d'abord des chefs et des adeptes de l'école naturaliste, qu'il faut, en bonne justice, faire remonter à Gustave Flaubert. Quoiqu'il y ait bien loin de *Madame Bovary* à *Pot-Bouille* et à *l'Assommoir*, il est cependant aisé de reconnaître que Flaubert, en cherchant à ouvrir de nouveaux horizons au roman dans l'observation minutieuse de ce qui fait la trame de la vie commune, en s'abstenant de créer des types généraux, qui sont toujours une synthèse de plusieurs types observés et rentrent, par conséquent, dans l'idéalisation, pour s'en tenir à la photographie directe d'une petite bourgeoise, d'un médecin de village, d'un gentilhomme campagnard, d'un clerc de notaire, d'un curé, d'une aubergiste et d'un pharmacien que le hasard avait placés devant son objectif, et en tirant un chef-d'œuvre de ces éléments tout simples, que bien d'autres romanciers avaient eus avant lui sous les yeux, fut le véritable maître de M. Emile Zola, et que, malgré leur originalité propre, MM. E. de Goncourt et Alphonse Daudet lui doivent aussi quelque chose de leurs qualités ou de leurs défauts.

Flaubert avait laissé inachevé son dernier roman, *Bouvard et Pécuchet*, cette lamentable épopée de la bêtise humaine; on l'a publié tel quel après sa mort, et nous n'en parlons que pour mémoire, cette œuvre posthume, à laquelle il n'avait pas mis la dernière main, n'ayant rien ajouté à sa renommée. M. Edmond de Goncourt a publié *la Fille Elisa, les Frères Zemganno, la Faustin, Chérie*; M. E. Zola, *Nana, Pot-Bouille, Au bonheur des dames, l'Assommoir, Germinal, l'Œuvre, la Terre*, études assurément d'une grande puissance, qui ont eu une influence considérable sur le roman contemporain, mais d'une lecture pénible et dont certaines pages sont de nature à provoquer plutôt le dégoût que l'intérêt. Durant la même période, le talent beaucoup plus fin et délicat de M. Alphonse Daudet s'est affirmé dans *Fromont jeune et Rissler aîné, Jack, le Nabab, les Rois en exil, Sapho, Tartarin sur les Alpes, l'Evangéliste, l'Immortel*. MM. E. de Goncourt et Em. Zola ont des disciples, des adeptes, qui le plus souvent exagèrent leurs défauts; M. A. Daudet n'a pas fait école: c'est que, de défauts facilement imitables, il en a peu, et que ses qualités sont trop personnelles pour qu'on puisse les lui prendre. A M. E. de Goncourt, aux tendances qu'il a affichées surtout dans *la Fille Elisa* et dans *Chérie*, se rattachent évidemment M. Léon Allard (*l'Impasse des Couronnes, Maison de famille, les Vies muettes*) et M. Alain Bauquenne (*l'Ecuyère, Ménage parisien, Noces parisiennes, Amours cocasses*); M. Emile Zola a pour disciples ceux que l'on a appelés «les petits naturalistes», qui, le maître ayant peint à peu près tout, se sont néanmoins appliqués à décrire ce qu'il avait pu laisser, par oubli ou par dédain; ce sont MM. Paul Alexis (*la Fin de Lucie Pellegrin, le Collage*); Henri Céard (*Une belle journée*); Hennique (*la Dévouée, Elisabeth Couronneau, l'Accident de M. Hébert*); Jules Case (*la Petite Zette*); Huysmans (*les Sœurs Vatard, En ménage*). Ce dernier, par exemple, s'est aperçu qu'entre tant de tableaux parisiens brossés de main de maître, M. E. Zola avait négligé de peindre ce monument parisien par excellence, la pissotière, avec les glous-glous de l'eau s'engouffrant dans l'entonnoir et les émanations de chlore qui s'en échappent; il nous a régalés de cette description dans une des pages des *Sœurs Vatard*. M. Huysmans n'en est pas moins, à sa manière, un coloriste qui tient aussi des grands romantiques, de Théophile Gautier entre autres. Citons encore MM. Vast-Ricouard, avec leurs trois séries des *Vices parisiens* (*Claire Aubertin, Madame Bécart, le Tripot*), *la Belle Héritière, la Jeune Garde, la Vieille Garde* et *la Haute Pègre*. Les peintures libres, imitées de *la Fille Elisa* et de *Nana*, sont loin de manquer dans ces romans naturalistes et dans bien d'autres encore: *Marie Queue-de-Vache* et *le Roman du Curé*, de M. H. France; *Femme à soldats*, de M. Robert Caze; *Paris vicieux, les Souffre-plaisir*, de M. Pierre Véron; elles ont été exagérées et poussées à un point qui les a fait incriminer de pornographie dans: *Autour d'un clocher*, de M. Desprez; *Charlot s'amuse*, de M. Bonnetain; *le Gaga*, de M. Dubut de Laforest; *les Deux Amies*, de M. R. Maizeroy; *Un mâle*, de M. Camille Lemonnier. D'autres, qu'on pourrait appeler les fantaisistes, tout en ayant parfois une pointe égrillarde et libertine, n'ont pris du naturalisme que ce qui leur convenait; tels sont: M. Guy de Maupassant, qui, dans *la Maison Tellier, les Sœurs Rondoli, Bel Ami, Mont-Oriol*, a manifesté un talent très proche parent de celui de Flaubert, mais avec quelque chose de moins névrosé, de mieux nourri, de mieux portant; M. Armand Silvestre, le gai conteur, l'auteur des *Contes grassouillets* et de cette désopilante série de *la Vie pour rire*, où se trouvent *les Malheurs du commandant Laripète, les Farces de mon ami Jacques, les Bêtises de mon oncle*, et qui a écrit aussi *Rose de mai*.

«Le roman sera naturaliste ou ne sera pas,» aurait volontiers dit le grand prêtre de la religion nouvelle, M. E. Zola, en parodiant un mot célèbre; d'excellents écrivains ont su cependant échapper au dilemme. Sans parler de M. Edmond About, qui a expressément écrit le *Roman d'un brave homme* pour combattre le naturalisme, mais qui n'a pas su y mettre autant d'esprit que dans *le Roi des montagnes* et dans *Germaine*, M. Octave Feuillet a continué ses délicates études de mœurs du grand monde (*les Amours de Philippe, le Journal d'une femme, Histoire d'une Parisienne, la Morte*); M. Cherbulliez, ses fines analyses psychologiques (*l'Idée de Jean Têterol, Noirs et Rouges, Olivier Maugant*); MM. Erckmann-Chatrian, la série de leurs romans patriotiques (*les Vieux de la vieille*); M. André Theuriet, ses scènes de la vie de province et de la vie des champs, si pleines de sincérité et d'émotion (*la Maison des deux barbeaux, le Fils Maugars, Sauvageonne, Sous bois*), et il a pour émule Jules de Glouvet (M. Quesnay de Beaurepaire), l'auteur du *Berger*, du *Marinier*, qui a aussi écrit *le Père, la Famille Bourgeois* et *Croquis de femmes*. M. Ludovic Halévy a écrit *l'Abbé Constantin* peut-être pour racheter ce qu'il y avait de trop léger dans ses *Petites Cardinal*, légères esquisses dont il faut rapprocher celles de M. Gustave Droz (*Monsieur, Madame et Bébé, Autour d'une source, Tristesses et Sourires*), et surtout celles de Gyp (Mme de Martel): *Autour du mariage, Dans le train, le Petit Bob, Mademoiselle Loulou*, piquantes satires de mœurs écrites d'une plume alerte. M. Hector Malot a la spécialité de romans non seulement émouvants, mais d'une émotion poignante, comme *le Docteur Claude*; il a aussi fait le procès aux ambitions démesurées et à la soif de luxe, qui est une des plaies de notre société contemporaine, dans *Une bonne affaire, Une femme d'argent, les Millions honteux, l'Auberge du monde, Baccara*. M. Adolphe Belot, après avoir poursuivi dans *Mademoiselle Giraud ma femme* et dans *la Femme de feu* des succès du même genre que M. Ernest Feydeau avec sa célèbre *Fanny*, s'est attaqué à des problèmes sociaux moins scabreux: *Mystères mondains, le Roi des grecs, la Couleuvre, Adulter*; mais il est revenu au premier genre dans *la Bouche de Mme X****. M. Ernest Daudet, sans atteindre au mérite de son frère, a néanmoins écrit quelques ouvrages intéressants: *Madame Robernier, Robert Darnetal, le Lendemain du péché, Pervertis, les Reins cassés, Aventures de femmes*. M. Albert Delpit recherche surtout l'étude des problèmes sociaux: *le Fils de Coralie, le Mariage d'Odette, le Père de Martial, la Marquise, les Maucroix*; M. Ferdinand Fabre, moins mouvementé, mais tout aussi attachant, s'adonne plus spécialement à l'observation et à la peinture des mœurs cléricales: du simple desservant à l'évêque, il nous présente à peu près tous les types ecclésiastiques dans *l'Abbé Tigrane, les Courbezon, Barnabé, Mon oncle Célestin, Madame Fuster*. M. Paul Bourget est arrivé très vite à la notoriété avec *Cruelle Enigme* et *l'Irréparable*, qui sont, comme ses poésies et ses œuvres de critique littéraire, des essais de psychologie. Mentionnons encore, parmi les jeunes romanciers arrivés à la réputation: MM. Anatole France (*le Crime de Sylvestre Bonnard, les Désirs de Jean Servien, le Livre de mon ami*); Emile Pouvillon (*Césette, l'Innocent, Jean et Jeanne*); Robert de Bonnières (*les Monach*); Georges Duruy (*Andrée, le Garde du corps*); Henri Rabusson (*Dans le monde, le Roman d'un fataliste, l'Amie*); Pierre Loti: *Pêcheur d'Islande, Mon frère Yves* et *le Mariage de Loti*, roman exotique dont on peut rapprocher ceux de Mme Judith Gautier: *le Livre de jade, l'Usurpateur, la Femme de Putiphar, Iscander*, etc. Consacrons enfin quelques lignes à ceux qui poursuivent l'originalité à outrance, quitte à tomber parfois dans l'excentricité, comme M. Catulle Mendès (*le Roi vierge, Monstres parisiens, le Roman d'une nuit, la Vie et la mort d'un clown*); M. Léon Cladel (*N'a qu'un œil, Ompdrailles, les Va-nu-pieds*); M. Barbey d'Aurevilly (*Une histoire sans nom*), et son élève, M. Joséphin Péladan (*la Vie suprême, Curieuse, Istar*); M. Villiers de l'Isle-Adam (*l'Eve future*).

Tout au contraire, les journalistes qui se font, par occasion, romanciers, ont généralement la plume trop facile, trop coulante; leurs romans ont l'esprit, l'allure primesautière de leurs chroniques, mais pèchent presque toujours par le défaut de composition; c'est ce qu'on reproche aux œuvres de MM. Louis Ulbach (*Mémoires d'un assassin, Aventures de trois grandes dames, Quinze ans de bagne, la Fleuriste, Autour de l'amour*); Jules Claretie (*la Fugitive, le Million, la Maîtresse, Monsieur le ministre*), et Henri Rochefort (*l'Evadé, les Naufrageurs, le Palefrenier, Cinquante pour cent, la Mal'aria*); encore le chroniqueur de «l'Intransigeant» et du «Gil-Blas» a-t-il su mettre dans ses romans beaucoup de son originalité. Trop de facilité est aussi ce qu'on reproche à ceux de Mme Henri Gréville: *la Cité Ménard, Lucie Rodey, Rose Rosier, Madame de Dreux*, quoique dans ces dernières productions elle semble revenir au genre plus châtié, plus étudié qui lui avait valu ses premiers succès. *Serge Panine, le Maître de forges, la Comtesse Sarah, Lise Fleuron, la Grande Marnière, les Dames de Croix-Mort*, de M. Georges Ohnet, ont dû leur succès à leurs qualités moyennes; c'est aussi par là que se maintiennent à la hauteur de leur renommée les maîtres du feuilleton contemporain: MM. Paul Saunière, Emile Richebourg, Elie Berthet, Du Boisgobey, Xavier de Montépin, Pierre Zaccone, Alexis Bouvier, Edouard Cadol.

Histoire. La tendance que nous remarquions, dans le roman et même dans la poésie, à l'observation exacte, à la mise en œuvre du document, devait naturellement être encore plus marquée dans l'histoire: c'est surtout par l'étude approfondie et sérieuse d'une période historique quelconque, d'un personnage, d'un événement, et aussi par l'active recherche des pièces d'archives, propres à jeter sur les faits un jour nouveau, que se caractérisent presque tous les nouveaux livres d'histoire éclos durant la période qui nous occupe. Aussi les monographies y tiennent-elles le premier rang, et, dans le nombre, il en a paru d'excellentes; nombreuses également ont été les publications de Mémoires, Souvenirs, Lettres, Correspondances et autres documents de nature à nous faire entrer en connaissance plus intime avec le temps passé comme avec le temps présent. D'un autre côté, la Société de l'histoire de France, l'Ecole des chartes, les sociétés savantes de la province ont mis au jour une quantité considérable d'inventaires, de cartulaires, de pièces diplomatiques, qui sont plutôt les matériaux de l'histoire que l'histoire elle-même, et dans le détail desquels nous ne devons pas entrer, mais qui fourniront des documents précieux aux historiens futurs et témoignent de l'activité de notre époque.

Parmi les histoires générales, nous mentionnerons l'achèvement du bel ouvrage de M. Victor Duruy, *Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares* (1879-1885, 7 vol. in-8°); *Histoire d'Espagne*, par M. le baron de Nervo (1870-1875, 4 vol. in-8°); *Histoire contemporaine de l'Espagne*, par M. Hubbard (1878-1883, 8 vol. in-8°); *Histoire de Florence depuis ses origines jusqu'à la domination des Médicis*, par M. F.-T. Perrens (1877-1884, 6 vol. in-8°). On doit à M. E. Lavisse de remarquables *Etudes sur l'histoire de Prusse* (1879, in-8°), et le comte de Paris a écrit *l'Histoire de la guerre civile en Amérique* (1874-1884, 6 vol. in-8°).

Dans l'histoire de France, c'est la période révolutionnaire, puis l'Empire et la Restauration, qui ont inspiré le plus grand nombre de travaux; mais, pour suivre à peu près l'ordre chronologique, il nous faut mentionner auparavant: *Histoire de Jeanne Darc*, de M. H. Wallon (1875, in-8°); *Saint Louis*, du même (1878); *Jeanne Darc à Domrémy*, de M. Siméon Luce (1886, in-8°); *Jeanne Darc, libératrice de la France*, par M. Joseph Fabre (1883); *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, par M. Chéruel (1879-1880, 4 vol.); *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, par le même (1883, 3 vol.); *le Cardinal de Retz*, par M. de Chantelauze (1878, 2 vol.); *Louis XIV et Marie Mancini*, par le même (1880); *Histoire des princes de la maison de Condé*, par le duc d'Aumale (1869-1886, 4 vol. in-8°); *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, par M. J. Lair (1881, in-8°); *le Marquis de Grignan*, par M. Fr. Masson (1881, in-8°); *Louis XV et Elisabeth de Russie*, par M. Vandal (1882, in-8°); *la Jeunesse de Madame d'Epinay*, par MM. Perey et Maugras (1881, in-8°); *Frédéric II et Marie-Thérèse; Frédéric II et Louis XV; le Secret du roi, correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques*, par le duc de Broglie (1878-1884, 6 vol. in-8°). Nous devons citer aussi, comme ouvrages historiques précieux au point de vue des institutions et des mœurs: *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, par M. Fustel de Coulanges (1875, in-8°); les curieuses études de M. Albert Babeau: *le Village sous l'ancien régime; la Ville sous l'ancien régime; les Voyageurs en France, depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution; les Artisans et les Domestiques d'autrefois; les Bourgeois d'autrefois* (1877-1886, 5 vol.), et *la Bourgeoisie*, par M. Bardoux (1886, in-8°).

Le Salon de Madame Necker, par le comte d'Haussonville (1881, in-8°), et les *Mémoires sur les règnes de Louis XV, Louis XVI et la Révolution*, par le comte Durfort de Cheverny (1886, in-8°), nous amènent à la période révolutionnaire. En tête des ouvrages les plus considérables qui ont trait à cette période, il faut citer celui de M. H. Taine: *Origines de la France contemporaine*, dont le premier volume, *l'Ancien Régime* (1875, in-8°), semblait devoir avoir pour conclusion la légiti-